

FRANCE.

[...]

PARIS, 5 septembre.

[...]

– Hier, le Roi a reçu, après la messe, dans la salle du Trône, plusieurs députations des collèges électoraux. En publiant le discours que M. le vicomte de Chateaubriand a prononcé, à la tête de la députation du Loiret, nous croyons donner une idée et comme un résumé de tous les autres ; voici ce discours, où l'on retrouve le talent, l'éloquence, les principes de l'auteur du *Génie du Christianisme*, et de ces écrits dans lesquels M. de Chateaubriand plaïda, l'année dernière, avec tant d'éclat, la cause de la monarchie et de la liberté constitutionnelle :

« SIRE,

» Le collège électoral de votre département du Loiret nous a chargés de porter au pied de votre trône l'hommage de sa fidélité et le tribut de son profond respect. Nos élections sont terminées ; nous n'avons choisi que des hommes connus par leur attachement à votre personne sacrée ; c'étoit le premier titre à nos yeux : s'ils pouvoient jamais abandonner la cause de la monarchie, nous les renions d'avance, et nous cessons de les reconnoître pour nos députés.

» Sire, vous avez deux fois sauvé la France : vous allez achever votre ouvrage. Ce n'est pas sans une vive émotion que nous venons de voir le commencement de vos justices. Vous avez saisi ce glaive que le souverain du ciel a confié aux princes de la terre pour assurer le repos des peuples. Vos mains royales ne s'étoient levées jusqu'ici que pour absoudre les coupables, et pour répandre des bénédictions ! Mais, en sentant tout ce que cet effort a dû coûter au cœur du Roi, en pleurant avec V. M. sur des hommes qui n'auroient pas pleuré sur nous, nous ne nous dissimulons pas que le moment étoit venu de suspendre le cours de votre inépuisable clémence. La France envahie, déchirée, vous demandoit justice à genoux : vous la lui deviez, Sire ; vous la deviez à ce peuple qui, le soir avant de rentrer dans la chétive demeure où il partage sa couche avec le soldat étranger, se console en criant : *Vive le Roi !* Vous la deviez à cette foule qui, lorsqu'elle vous a vu aux balcons de vos palais, oublie les maux d'une guerre suscitée par le tyran et par ses complices ; vous la deviez à ces habitans des campagnes qui ne possèdent plus que le drapeau blanc dont ils ont orné les fenêtres de leurs chaumières dépouillées ; à ces paysans qui accouroient la nuit au bord des chemins où vous deviez passer, pour s'assurer que leur père étoit revenu, et que la patrie seroit sauvée !

» Sire, cette justice malheureusement trop nécessaire, et que vos peuples réclamoient de toutes parts ne fait qu'ajouter à l'éclat de notre bonté. Vos sujets se racontent avec des larmes de reconnaissance et d'admiration tout ce que vous avez fait pour la France ; et votre sévérité paternelle est mise au premier rang de vos bienfaits. »

S. M. a répondu à peu-près en ces termes :

« Je connois la fidélité du département du Loiret et la loyauté des Orléanais. Je sais quelle est l'étendue de mes devoirs : il y en a de très rigoureux ; mais j'espère en remplir de plus doux pour le bonheur de la France, dans mes rapports avec les deux Chambres. »

FRANCE.

[...]

PARIS, 23 septembre.

[...]

*POST-SCRIPTUM.*

Onze heures du soir.

Les Journaux de ce matin ont fait chacun leur ministère. Pour ne pas rester en arrière, nous dirons que parmi les personnes désignées, celles dont on parle le plus sont MM. Pozzo di Borgo, de Chateaubriand, de Grosbois, le duc de Duras, le duc de Lévi, le duc de Raguse, Victor de Caraman, Corvetto et Lainé.

On dit que le ministère de la police sera supprimé, et réduit à une simple direction, comme l'année dernière. La vérité est que ce soir il n'y a encore de certain que la nomination de M. le duc de Richelieu, comme ministre des affaires étrangères et président du conseil, et M. le duc de Feltre, comme ministre de guerre.